

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers**, tenue par visioconférence, le 1er février 2021 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine, conseillère;  
Madame Manon Perron, conseillère;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Monsieur Bertrand Julien, conseiller;  
Monsieur Claude Lemens, conseiller.

Est absent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller.

Est également présent: Monsieur Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée.

#### 1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

#### 2.- Adoption de l'ordre du jour.

##### Ajout :

10.4.- Adresse civique E.L.A.N.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

21-02-10

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et qu'il demeure ouvert à toutes autres modifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 3.- Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal et de ce fait renoncent à sa lecture;

21-02-11

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 4.-Période de questions et demandes écrites

Aucune question par écrit n'a été reçu avant la rencontre.

## 5.- Revenus

### REVENUS JANVIER 2021

Épinglette	7.25 \$
Loyer Desjardins	574.89 \$
Projet Aréna	2 212.50 \$
Mutation	2 813.06 \$
Droit carrière et sablière	1 276.80 \$
Stationnement garage	125.00 \$
Taxes à rec	(1 181.08) \$
Foncières	4 539.16 \$
Aqueduc	681.86 \$
Égout	154.34 \$
Traitement des eaux	362.41 \$
Mat. Résiduelle	743.66 \$
Photocopies	22.50 \$
Intérêts	73.75 \$
Permis	75.00 \$
Travaux et pièces	440.55 \$

**Total:** 12 921.72 \$

#### 5.1.- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT** que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

21-02-12

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine que les dépenses présentées pour le mois de janvier 2021 soient autorisées pour des factures s'élevant à 105 758.05\$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 22 819.04\$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 26 janvier 2021, totalisant des dépenses de 128 577.09\$, plus une somme de 16 515.59\$ consignée au rapport des salaires nets du 26 janvier 2021, le tout totalisant 145 092.68\$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 6.- Correspondance.

##### 6.1.- Demande de subvention pour la location de la station-service dans le secteur Angliers

La municipalité ne peut pas subventionner une entreprise privée.

#### 7.- Dossiers municipaux

##### 7.1.- Dossier infrastructure

###### 7.1.1.- Suivi de la rencontre Lactalis du 20 janvier 2021

Suivi de la rencontre avec Lactalis du 20 janvier dernier.

###### 7.1.2.- Modification de la taxation pour l'eau potable de Lactalis

Étant donné qu'un tarif doit être fixé par règlement,

Le maire Daniel Barrette,

- donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil de Laverlochère-Angliers, d'un règlement no 2021-01 modifiant le règlement 2020-09 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

- Tel que requis par la loi, le projet de règlement 2021-01 intitulé « Règlement 2021-01 modifiant le règlement 2020-09 fixant le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception » est déposé en même temps que le présent avis de motion est donné.

#### 7.1.3.- Report du rapport analyse vulnérabilité

**CONSIDÉRANT** la demande d'Akifer d'envoyer une demande au PPASEP, afin de reporter le dépôt du rapport d'analyse de vulnérabilité en décembre 2021;

21-02-13

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron d'envoyer une demande au PPASEP pour demander le report du rapport au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2.- Transport adapté

**CONSIDÉRANT** que la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) a besoin d'une résolution de la part de la municipalité de Laverlochère-Angliers qui s'engage à verser sa contribution pour l'année 2021;

21-02-14

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que la municipalité de Laverlochère-Angliers autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 4059\$ pour la période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021;

**QUE** le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### 7.3.- Rénovation salle de bain situé au 11, rue Saint-Joseph

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne possède pas de salle de bain permettant de se nettoyer à la suite d'une intervention dans les égouts;

**CONSIDÉRANT** que nous ne possédons pas d'équipements pour nettoyer les équipements de sécurité utilisés lors de ces interventions;

**CONSIDÉRANT** le risque de contamination des domiciles des employés, si ceux-ci reviennent à la maison avec leurs équipements contaminés et avant de s'être nettoyés;

**CONSIDÉRANT** que 2 soumissions ont été demandées pour évaluer le coût des travaux;

21-02-15

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lemens d'effectuer les travaux pour un montant de 7489.24\$ auprès de Rénovation Éric Julien;

**QUE** l'on procède aussi à l'achat d'une laveuse et d'une sécheuse pour un montant d'environ 1150\$ avant taxe.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.4.- Liste des immeubles mises en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier**

**CONSIDÉRANT** la liste des immeubles à mettre en vente qui a été remis pour consultation aux conseillers;

21-02-16

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine d'autoriser le directeur général de faire parvenir la liste des immeubles mis en ventes pour non-paiement de l'impôt foncier à la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.5.- Contrat d'entretien préventif pour nos 4 stations de pompage d'eaux usées**

**CONSIDÉRANT** le changement de plusieurs pompes dans les stations de pompage d'eaux usées dans les deux dernières années;

**CONSIDÉRANT** l'importance que ces stations fonctionnent en tout temps;

21-02-17

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que Xylem soit responsable de l'entretien préventif en 2021 des pompes se retrouvant dans les stations de pompage d'eaux usées pour un montant de 3846.06\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.6.- Réparation et entretien de la génératrice à la station de pompage du secteur Laverlochère**

**CONSIDÉRANT** les problèmes existant de la génératrice à la station de pompage;

**CONSIDÉRANT** le manque d'entretien de celle-ci dans les dernières années;

21-02-18

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bertrand Julien que Toromont CAT procède à la réparation de la génératrice Caterpillar D30;

**QUE** les coûts ne doivent pas être supérieur à la soumission de 11 550.96\$ avant taxes;

**QUE** ceux-ci effectuent une inspection annuelle pour les trois prochaines années pour un montant de 3945 \$ avant taxes, soit 1315 \$ par année.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.7.- Formation suivi par le directeur général**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général doit suivre obligatoirement et réussir sur une période de 2 ans, 4 cours offert en ligne par l'Association des directeurs municipaux du Québec selon les conditions d'embauche;

**CONSIDÉRANT** qu'à la réussite de chaque cours, le salaire annuel est majoré de 750 \$, jusqu'à un maximum de 3 000\$;

**CONSIDÉRANT** que la formation « Préparation et la rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlement et politiques » a été réussi;

21-02-19

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lyna Pine de majorer le salaire annuel du directeur général de 750\$;

**QU'**une extension de 6 mois soit accordé pour effectuer le 4<sup>e</sup> cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **8.- Rapport des comités**

### **8.1.- Corporation de développement d'Angliers**

Rencontre jeudi le 4 février avec la compagnie Roulec et la corporation de développement d'Angliers.

## **9.- Suivi des points de la dernière séance du conseil.**

### **10.- Affaires nouvelles**

#### **10.1.- Propriétaire de l'église dans le secteur Laverlochère**

Une recherche a été faite à savoir à qui appartient réellement l'église dans le secteur Laverlochère. Ce bâtiment appartient exclusivement à la Fabrique de Laverlochère.

#### **10.2.- Séance du conseil de mars en présentiel**

La séance du mars sera en visioconférence s'il est impossible de la tenir devant public.

#### **10.3.- Mesure COVID-19 après le 8 février**

Pour les ouvertures des différents sites soit l'aréna, le presbytère, l'éducation populaire et le bureau municipale, la municipalité suivra les recommandations gouvernementales.

#### **10.4.- Adresse Civique E.L.A.N.**

**CONSIDÉRANT** que la résidence E.L.A.N. situé au 13, rue arpin ouest regroupe 16 appartements;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité E.L.A.N. d'une numérotation à 3 chiffres pour l'identification des appartements;

21-02-20

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Manon Perron que l'identification des appartements soient faites à l'aide de 3 chiffres, soit par exemple appartement 101.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11.- Information du maire.**

## 12.- Clôture de l'assemblée

Le président déclare la levée de la séance, il est 8h50.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Bergeron, secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire